

Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 11

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

16 DEC. 2014

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Bureau du Courrier

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe PLISSON, en la salle du Conseil de la Communauté de Communes de l'Estuaire à Braud-et-Saint Louis

Date de convocation : 24 Novembre 2014

Etaient Présents : Mmes GOT - JUNIN - MM BUSSEREAU – BIROT - CORSAN-FERCHAUD – HILLAIRET - PLISSON – QUESSON - SUBRENAT

Pouvoir : M. GIRAUD a donné pouvoir à M. PLISSON

**Délibération N°2014-02- 034: Attribution d'indemnités de conseil et de budget au
Receveur**

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Considérant l'utilité du concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide :

Article 1. d'allouer à Monsieur SARRAZIN l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, de lui verser l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires instituée par le même arrêté et ce pour la période de sa gestion ;

Article 2. de prélever les crédits nécessaires à l'article 6225 du budget syndical.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud-et-Saint Louis le 4 décembre 2014


Le Président
SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement
Durable de l'Estuaire de la Gironde
Philippe PLISSON